



**La Mutuelle qui
prend soin de vous !**

**Notre gamme
de contrats 2022**

en partenariat avec les communes
et communautés d'agglomération



www.mutuellemcrn.fr

Contrats responsables et solidaires Commune 2022

La Mutuelle MCRN a été créée à Nantes il y a plus de 40 ans

Mutuelle solidaire de proximité, la MCRN est ouverte à tous les assurés sociaux, sans limite d'âge ni questionnaire médical.

Afin que vous puissiez vous soigner correctement, les élus de votre commune ont choisi de mettre en place, en partenariat avec la MCRN, une mutuelle dite « communale ». Les prestations sont de qualité et les tarifs négociés.

Adhérer à la MCRN

C'est simple, rapide et immédiat

- Pas de limite d'âge,
- Sans questionnaire médical,
- Sans conditions de ressources.

C'est la rapidité des remboursements

- Le paiement des prestations automatiquement, par télétransmission avec le régime obligatoire,
- Le tiers payant assuré avec les professionnels de santé conventionnés.

C'est la proximité assurée

- Une écoute personnalisée et directe, sans plateforme téléphonique,
- Une gestion locale, centralisée en région avec :
 - ➔ Une agence en plein centre de Nantes,
 - ➔ Un centre de santé dentaire mutualiste.

Contrat responsable au sens des articles L 871-1, R 871-1 et R 871-2 du Code de la Sécurité Sociale et au décret n° 2019-21 du 11 janvier 2019 suivie par la circulaire DSS/SD2A/SD3C/SD5B/SD5D/2019/116 du 29 mai 2019.

	AMO* Régime Général	AMO* + Mutuelle		
		COMMUNE 1	COMMUNE 2	COMMUNE 3
HOSPITALISATION				
Frais de séjour en établissements publics et privés	80 ou 100%	100%	100%	150%
Forfait hospitalier illimité	-	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
Forfait patient urgences (FPU)	-	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
Chambre particulière avec nuitée ⁽¹⁾	-	-	40€/ J	60€/ J
Frais d'accompagnement hospitalier d'un enfant de moins de 15 ans (si inscrit à la MCRN) ⁽¹⁾	-	-	15€/ J	25€/ J
Honoraires, actes de chirurgie, actes techniques médicaux :				
• Médecins adhérents au DPTAM**	80 ou 100%	100%	100%	150%
• Médecins non adhérents au DPTAM**	80 ou 100%	100%	100%	130%
Participation forfaitaire pour acte supérieur ou égal à 120€	-	24 €	24 €	24 €
SOINS COURANTS				
Honoraires médicaux - Actes techniques médicaux :				
• Médecins adhérents au DPTAM**	70%	100%	100%	150%
• Médecins non adhérents au DPTAM**	70%	100%	100%	130%
Radiologie, échographie :				
• Médecins adhérents au DPTAM**	70%	100%	100%	150%
• Médecins non adhérents au DPTAM**	70%	100%	100%	130%
Analyses et examens de laboratoire				
• Examens de laboratoire non pris en charge par l'AMO ⁽²⁾	60 ou 70%	100%	100%	140%
• Examens de laboratoire pris en charge par l'AMO ⁽²⁾	-	-	-	40 €
Frais de transport				
	65%	100%	100%	100%
Honoraires paramédicaux				
	60%	100%	100%	150%
Médicaments				
• Médicaments, non remboursés, hors parapharmacie, sur prescription médicale ⁽²⁾	15%,30%,60%	100%	100%	100%
• Contraception, non remboursée, sur prescription médicale ^{(2) ⊕}	-	20 €	40 €	60 €
• Vaccination antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique ⊕	-	50 €	55 €	60 €
• Vaccination anti-grippe ⊕	65 ou 70%	100%	100%	100%
• Dépistage Hépatite B ⊕	-	-	Frais réels	Frais réels
• Dépistage Hépatite B ⊕	60%	100%	100%	100%
Matériel médical				
• Petit appareillage pris en charge par l'AMO ⁽²⁾	60 ou 100%	100%	100%	100%
• Grand appareillage pris en charge par l'AMO ⁽²⁾	-	-	40€	60€
	-	-	100 €	200 €
OPTIQUE ⁽²⁾				
Equipement optique Classe A - Reste à Charge Zéro (RAC 0)				
	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Equipement optique Classe B (Tarifs libres pratiqués par le professionnel de santé)				
• Monture	60%	-	-	-
• Verre simple (par verre)	-	40 €	50 €	90 €
• Verre complexe (par verre)	-	30 €	50 €	70 €
• Verre très complexe (par verre)	-	80 €	80 €	100 €
• Verre avec filtre et autres suppléments (prisme, système antiptosis, verres iséiconiques)	-	125 €	125 €	150 €
• Verre avec filtre et autres suppléments (prisme, système antiptosis, verres iséiconiques)	60%	100%	100%	100%
Adaptation de la correction visuelle effectuée par l'opticien				
	60%	100%	100%	100%
Appairage (prestation non prise en charge dans le cadre de verres de Classe B)				
	60%	100%	100%	100%
Lentilles				
• Lentilles correctrices prises en charge ou non par l'AMO (y compris frais adaptation) ⁽²⁾	60%	100%	100%	100%
	-	-	100 €	200 €
Chirurgie réfractive : chirurgie laser de la myopie, hors cataracte (par œil) ⁽²⁾				
	70% ou 0	-	100% + 75€	100% + 100€
DENTAIRE				
Soins dentaires				
	70%	100%	100%	150%
Prothèses dentaires prises en charge par l'AMO / bénéficiaire :				
• Panier de soins Reste à Charge Zéro (RAC 0)	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
• Panier de soins Tarifs Maitrisés	70%	125%	150%	250%
• Panier de soins Tarifs Libres	70%	125%	150%	250%
<i>Pour les prothèses dentaires : remboursement dans la limite du % indiqué, le cumul des remboursements est limité à 2000€ / an / bénéficiaire (hors RAC 0)</i>				
Parodontologie et implantologie non prises en charge par l'AMO ⁽²⁾				
	-	-	50 €	150 €
Orthodontie prise en charge par l'AMO				
	70 ou 100%	130%	200%	250%
Orthodontie non prise en charge par l'AMO ⁽²⁾	-	-	50 €	100 €
AIDES AUDITIVES				
Panier de soins Reste à Charge Zéro (RAC 0) / tous les 4 ans				
	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Prothèses auditives classe II / par oreille / tous les 4 ans				
	60 ou 100%	100%	100% + 50€	100% + 100€
Piles et réparations prises en charge par l'AMO ⁽²⁾				
	60%	100%	100%	100%
CURES THERMALES				
Soins pris en charge par l'AMO				
	65%	-	100%	100%
Hébergement ⁽²⁾				
	-	-	-	100 €
PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ⁽²⁾				
Médecines douces : acupuncture, chiropraxie, diététique, étiothérapie, homéopathie, ostéopathie, pédicurie, podologie, psychologie, sexologie. [Praticien avec N°ADÉL], Amniocentèse, fécondation in vitro et périurale non prises en charge par l'AMO, Densitométrie osseuse prise en charge par l'AMO. ⊕				
	-	-	50 €	100 €

C'est compris dans votre contrat !



L'abonnement au magazine Viva

Vous recevez chaque trimestre le magazine mutualiste de la protection sociale, de la santé et de la solidarité. Vous y trouvez des informations concernant votre mutuelle.

Les avantages du réseau Kalixia

Bénéficiez de réductions et d'un service optimal auprès des opticiens et audioprothésistes partenaires du réseau Kalixia.

Un Centre de santé dentaire mutualiste

Présent au cœur de l'espace mutualiste à Nantes et géré par la MCRN-SSAM, le centre est ouvert à tous et pratique le tiers payant intégral dès que cela est possible. Composé d'une équipe de 6 dentistes et de 6 assistantes dentaires, le centre propose à ses patients une offre complète de traitements : soins dentaires, pose de prothèses, parodontologie, implantologie...

Prenez rdv en ligne sur

<https://centre-dentaire.mutuellemcrn.fr/>

L'application mobile «Mutuelle MCRN»

Téléchargez l'application «Mutuelle MCRN» et accédez à vos remboursements en temps réel, consultez vos garanties, envoyez des documents...

Vous pouvez également retrouver ces informations en vous connectant sur votre espace adhérent



(1) Limité à 10 jours par hospitalisation et par bénéficiaire.

(2) Forfait annuel, sur présentation d'une facture acquittée, dans la limite des frais réels.

(3) Prise en charge limitée à un équipement tous les 2 ans. Pour les assurés de moins de 16 ans ou en cas d'évolution du besoin de correction des assurés de 16 ans et plus, un équipement peut être remboursé tous les ans (Art. L.165-1 du Code de la Sécurité Sociale)

Tous les pourcentages indiqués s'entendent sur la base du remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS), dans le cadre du parcours de soins coordonnés et dans la limite des frais engagés.

Reste à Charge 0 (RAC 0) : prise en charge des frais réels dans les prix limites de vente.

LEXIQUE :

*AMO (Assurance Maladie Obligatoire) : Les taux de remboursement de l'AMO sont mentionnés ci-dessus à titre indicatif pour le Régime Obligatoire et peuvent être modifiés par décision réglementaire. Toute modification de ces taux sera répercutée sur le remboursement total.
**DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maitrisé.

Complémentaire santé
individuelle et collective

Tél. : 02 40 89 22 91

Fax : 02 40 35 63 38

Mail : infos@mutuellemcrn.fr

Site : www.mutuellemcrn.fr

Votre espace mutualiste

Bureaux ouverts
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
(le mardi matin exclusivement sur rendez-vous)

Mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité
Siret 314 765 546 00044

4 place des Jacobins
44000 Nantes

Centre de santé dentaire mutualiste

Ouvert à tous, sur rdv au 02 40 89 65 53

<https://centre-dentaire.mutuellemcrn.fr/>



Entre la place Bouffay et le château.
À 10 min à pied de la gare,
à 1 min de la station de tramway
et à 3 min du parking Feydeau.



www.mutuellemcrn.fr

